

Ordre du jour dans la convocation en annexe.

Présents : Claude LANCRENON, Sébastien FOURAGE, Françoise ABSOLU, Jean Claude BENNERY, Jérôme RICOU, Raphaël RAMETTE, Michel LECLERCQ, Guy TOUCHARD, Michel THOMAS, Denis FOURNIER, Bernard LELEU, Gérard DENIS, Patrick VALLEE.

Absents excusés : Fernand GOURLOT (pouvoir à Gérard DENIS), Jean Paul IMBAULT, Michel KLINGEMANN (pouvoir à Bernard LELEU), Stéphanie RAMETTE (pouvoir à Raphaël RAMETTE), Philippe BALIN, Olivier NIOCHE.

Participants à titre consultatif : Sylvain PINAULT, Hugo LEPETIT.

Claude LANCRENON en tant que président ouvre la séance à 18 : 30

Le compte rendu du conseil syndical du 18 juin a été approuvé par mail.

Curage du Loiret à la confluence du Dhuy

Suite au recours gracieux, une réponse du secrétaire général de la préfecture a été reçue le 22 août (lettre en annexe). La possibilité de continuer par un recours contentieux a été écartée. Cependant l'ASRL reste opposée à tout projet de banquette et à tout rétrécissement de la rivière. De plus ce recours n'est pas suspensif pour les travaux. Michel LECLERCQ rappelle que le curage est réalisé à la demande de l'ASRL et que le propriétaire riverain a accepté le projet. La banquette est un test pour voir les effets dans le temps sur cette zone, un suivi sur plusieurs années devra être fait pour en voir les résultats.

L'ASRL accompagnera le suivi de la ville d'Olivet notamment le suivi de la rive refaite et de la rive opposée. Madame De BELMONT (voisine du Tertre) est inquiète des conséquences des travaux sur sa rive et sa gare à bateaux. Elle souhaite être tenue au courant de l'avancée des travaux.

Le préfecture attend de notre part que nous lui fournissions un plan de gestion des ouvrages en aval. C'est la procédure de gestion des niveaux (déjà transmise en 2022) qui répond à ces attentes. Elle est actuellement en cours de révision afin de mieux intégrer le transport sédimentaire mais aussi de créer un système d'alerte auprès des communes, de la métropole et de la préfecture. Elle sera transmise à Madame la Préfète, les communes et ORLEANS Métropole après validation par le prochain conseil syndical.

Gestion de la rivière en période estivale

Hugo LEPETIT présente la gestion qui a été effectuée cet été. Les précipitations régulières et le niveau « haut » de la Loire ont permis de conserver une ligne d'eau satisfaisante sur l'ensemble des bassins. Les vannes de décharge des moulins ont permis de maintenir les écoulements sans créer d'assecs. Les herbes aquatiques, bien qu'arrivées tardivement cette année, ont envahi les bassins des Tacreniers et de Saint Santin à partir de Juillet. La qualité de l'eau est restée bonne tout au long de l'année et ne permet pas d'expliquer le développement rapide mais tardif des herbes.

Un faucardage organisé par la ville d'Olivet a eu lieu fin août durant une semaine et a permis le retrait de 70 tonnes d'herbes (après compression). Ces herbes ont été valorisées par épandage dans un champ à proximité. Le Ratodo a été utilisé par l'Aviron et Monsieur ARNOULT durant l'été.

Point financier

- Recrutement d'un agent en CDD : Suite aux deux arrêts de travail de Sylvain PINAULT sur l'année passée, l'ASRL avait pris du retard sur ses chantiers. Un agent a donc été recruté en CDD pour rattraper ce retard. Sylvain MOREAU a donc été embauché pour une période d'un mois au grade d'adjoint technique, Indice majoré : 367, Indice brut : 366.

- Budget supplémentaire 2024 : Hugo LEPETIT présente le budget supplémentaire ci-dessous.

CHAPITRE	LIBELLE DE COMPTE	CHARGES	PRODUITS
001	Reprise des excédents d'investissement (001)		18 744,09€
002	Reprise des excédents de fonctionnement (002)		158 506,09€
21	Matériel et outillage de voirie (2157)	18 744,09€	
011	Fournitures d'entretien (60631)	200€	
011	Vêtements de travail (60636)	200€	
011	Matériel roulant (61551)	1 000€	
011	Entretien et réparation sur terrain (61521)	149 606,09€	
011	Frais postaux et frais de télécommunication (626)	1 000€	
012	Impôts, taxes sur rémunération (631)	500€	
012	Personnels non titulaire (6413)	3 000€	
012	Charge de sécurité sociale et prévoyance (6450)	3 000€	
	TOTAL	177 250,18€	177 250,18€

Après en avoir débattu avec les syndics, le président le soumet au vote. Le budget supplémentaire 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Préparation de la journée de nettoyage

Le but est de répartir les volontaires sur l'ensemble de la rivière afin de ramasser des déchets sur les berges. Le Brochet Olivetais et le club d'aviron ont été conviés à participer à cette journée. Le rendez-vous est prévu à 9h au parking de la Reine Blanche, Le Brochet Olivetais s'occupera des viennoiseries et du pot de fin et Jean Claude BENNERY du café. Le matériel, gants, sacs poubelles et pince à déchets, seront fournis par l'ASRL.

Questions diverses

- Travaux du Beauvoir : Des rejets d'eaux dans la rivière ont été constatés. Il s'agit d'eaux pluviales qui ont infiltrés les fondations du gymnase. Un caniveau avait été creusé pour évacuer ces eaux et a été rebouché depuis. Françoise ABSOLU suit ce chantier et notamment le futur traitement des rives.
- Forum des associations : Le forum a permis de rencontrer des nouveaux riverains.
- Pollution sonore : En période estivale, plusieurs riverains se plaignent de nuisances sonores dues aux locations notamment sur le bassin Paul Foret 2.

Claude LANCRENON clôture le conseil à 20h00.

Le président de séance
Claude LANCRENON

Le secrétaire de séance
Hugo LEPETIT



Secrétariat :
336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET

☎ 06 11 38 28 81
contact@asrl.fr
www.asrl.fr

Le 27/08/2024

Mesdames et Messieurs les syndics

CONVOCAATION REUNION du CONSEIL SYNDICAL

Mesdames, Messieurs, Syndics de l'ASRL,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister au conseil syndical de l'ASRL qui se tiendra

**Au Secrétariat de l'ASRL,
336 allée Sainte Croix à Olivet.
Le mardi 10 septembre 2024 à 18 : 30**

En cas d'empêchement, merci de retourner au secrétariat le pouvoir ci-joint, au bénéfice du Syndic de votre choix.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

ORDRE DU JOUR

- **Curage du Loiret à la confluence du Dhuy**
- **Gestion de la rivière sur la période estivale : Niveaux, Herbiers, Qualité de l'eau**
- **Point financier : Recrutement d'un agent en CDD, Budget supplémentaire 2024**
- **Préparation de la journée de nettoyage du 29 septembre**

Le président,
Claude LANCRENON



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Secrétaire Général

Orléans, le **22 AOUT 2024**

Objet : Recours gracieux – Travaux de curage du lit de la rivière du Loiret et création d'une berge.

Monsieur le Président

Par courrier recommandé du 10 juin 2024, vous m'adressez un recours gracieux sur l'arrêté préfectoral du 14 avril 2024, portant prescriptions spécifiques à déclaration et déclarant d'intérêt général les travaux de curage et la création d'une nouvelle berge sur la rivière du Loiret. Ces travaux sont portés par la commune d'Olivet.

Vous êtes favorable à l'extraction des sables mais dénoncez les conséquences de la mise en place d'une banquette végétalisée et évoquez une « reformulation d'ouverture des vannes » des ouvrages implantés sur le Loiret.

Tout d'abord, comme il ressort régulièrement lors des échanges entre tous les acteurs impliqués dans la recherche d'une gestion équilibrée du Loiret, il convient de rappeler que les arguments que vous avancez sur le fonctionnement du transit sédimentaire et la façon de l'améliorer font débat. En effet, si le phénomène de sédimentation du Loiret est bien constaté unanimement, votre vision sur les mesures à mettre en œuvre pour y remédier n'est pas partagée par tous.

Par ailleurs, les travaux objets de l'arrêté du 14 avril 2024 sont conformes aux avis formulés par les services de l'État et acteurs territoriaux qui ont été consultés, tels que l'Office Français de la Biodiversité et la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Dhuy Loiret. Pour cela plusieurs échanges entre mes services et le porteur de projet ont eu lieu durant l'instruction afin de mieux cadrer et ajuster le périmètre et les méthodes d'intervention. Ainsi, leur impact est jugé acceptable pour le milieu naturel et les usages recensés sur le cours d'eau.

Monsieur Claude LANCRENON
Président de l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret
336 allée Sainte-Croix
45 160 Olivet

De plus, ces travaux sont portés par la commune d'Olivet, membre de la CLE du SAGE Dhuy Loiret, au titre de la Métropole qui porte la compétence de Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI). L'opportunité de cette intervention a donc été décidée par un porteur de projet au centre de la gouvernance locale.

Ainsi, ces travaux sont conformes au cadre réglementaire applicable et portés par un maître d'ouvrage légitime et avisé. Les services de l'État n'ont aucune assise légale pour s'y opposer et revenir sur les termes de l'arrêté préfectoral du 14 avril 2024.

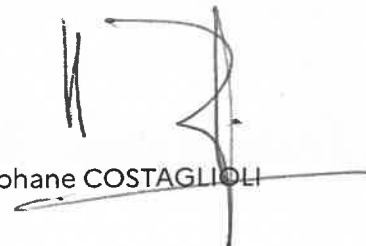
Enfin, je vous précise que la prescription relative à la gestion des ouvrages mentionnée à l'article IV.3 de l'arrêté préfectoral ne vise pas à imposer des périodes d'ouverture des vannes des moulins mais plutôt à produire une note qui décrit comment sont gérées ces vannes actuellement. Il convient en effet de démontrer que cette gestion est adaptée par rapport au phénomène de sédimentation constaté. Cette dernière aura vraisemblablement un impact sur la longévité de l'efficacité des travaux de curage.

Pour l'ensemble des raisons évoquées ci-dessus, je suis donc au regret de vous indiquer que je ne pourrai donner une suite favorable à votre requête.

Le service Eau Environnement et Forêt de la direction départementale des territoires reste à votre disposition pour tout besoin d'échange supplémentaire (ddt-seef@loiret.gouv.fr – 02.38.52.48.62).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général



Stéphane COSTAGLIOLI